

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00021

REALISATION D'UNE STATION PUBLIQUE GAZ NATUREL PAR LA SOCIETE ENDESA - CESSION DE TERRAIN RUE JEAN HUSS A SAINT-ETIENNE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 24 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Bernard BONNET, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Yves LECOCQ, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. André CHARBONNIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161215-D20170002110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170202

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

REALISATION D'UNE STATION PUBLIQUE GAZ NATUREL PAR LA SOCIETE ENDESA - CESSIION DE TERRAIN RUE JEAN HUSS A SAINT-ETIENNE

Dans le cadre du projet de création d'une station gaz au profit des transporteurs routiers, mais aussi du grand public, une consultation d'un exploitant a été lancée par la Fédération Nationale des Transports Routiers de la Loire (FNTR 42).

C'est la société ENDESA, qui fait partie du Groupe ENEL opérateur dans le secteur de l'énergie et du gaz, qui a été retenue pour fournir une station complète, aménager le terrain arrêté pour son implantation et gérer l'exploitation.

Ce projet est appuyé par l'ADEME et GRDF. Le pilotage a été confié à la FNTR 42, afin d'assurer les échanges auprès des transporteurs routiers intéressés par l'investissement, vers des véhicules propres et ainsi faire progresser la transition énergétique.

Saint-Etienne Métropole avec la Ville de Saint-Etienne sont partenaires pour assurer la coordination et l'appui de ce dossier. C'est d'ailleurs cette présence des collectivités qui a poussé l'ADEME et GRDF à flécher 200 000,00 euros d'aide pour les entreprises stéphanoises.

Par ailleurs, des études sont en cours sur la faisabilité du passage au gaz naturel des bus et bennes à ordures ménagères.

Au regard des contraintes d'implantation (notamment proximité d'une canalisation gaz, accès immédiat aux axes autoroutiers), seul un terrain propriété de Saint-Etienne Métropole, situé rue Jean Huss à Saint-Etienne permet la réalisation du projet.

En conséquence, une surface de 2 300 m² environ, à tirer des parcelles cadastrées section DT n° 27 et 68 et section DV n° 35, pourrait être cédée à la société ENDESA.

La cession sera réalisée au prix de 60,00 € HT/m², applicable à la surface réelle mesurée par un géomètre, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 22 novembre 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente d'un terrain de 2 300 m² environ, rue Jean Huss, au profit de la société ENDESA ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions énoncées ci-dessus,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître COURTET, notaire 8 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne,
- la recette correspondante sera perçue au budget zones industrielles compte 7015 destination Pont Ane de l'exercice 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU